

REGLEMENT DU JEU

« GRAND JEU BATMAN »

1- ORGANISATION

Le jeu est organisé par la société **Z RETAIL**, SAS au capital de 54.400.000 euros dont le siège social est à PARIS – 75010 – 6 bis, rue Gabriel Laumain, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro SIREN 624 500 195 (la « **Société organisatrice** »).

Le jeu est organisé en partenariat, d'une part, avec les détaillants indépendants affiliés au réseau de distribution Z de France métropolitaine dont la liste est publiée sur <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>, et d'autre part, avec la société **DIGITAL-STORES.COM**, SAS au capital de 2.500.000 euros dont le siège social est à PARIS – 75010 – 6 bis, rue Gabriel Laumain, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro SIREN 533 631 248 (les « **Partenaires Z** »).

Le jeu est organisé sur la période **du 06 novembre 2019 au 17 novembre 2019 inclus**.

2- CONDITIONS D'ACCES AU JEU – QUI PEUT JOUER ?

Le jeu est accessible à toute personne remplissant l'intégralité des critères suivants (le « **Joueur** ») :

- Etre consommateur : Est consommateur, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- Avoir la majorité légale. A la majorité légale, toute personne physique âgée de dix-huit ans accomplis ;
- Résider en France ;
- Disposer d'une adresse électronique (dite aussi adresse courriel ou adresse e-mail) ;
- Consentir à communiquer des données à caractère personnel que sont son nom, ses prénoms et son adresse électronique.

Pendant la durée du jeu, le Joueur autorise toutes vérifications utiles concernant son droit de jouer. Pour le Joueur gagnant, la période de vérification est étendue jusqu'à la remise des lots.

Les vérifications sont effectuées dans le strict respect de l'intimité de la vie privée, conformément à l'article 9 du Code civil.

Toute inscription au jeu qui comprend des données personnelles erronées, non conformes au présent règlement ou manifestement frauduleuses, est invalidée et entraîne l'élimination du Joueur, que celui-ci soit gagnant ou non.

3- MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU – COMMENT JOUER ?

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu n'est ouvert que pendant la période fixée à l'article 1.

Pour jouer, le Joueur doit se rendre sur le site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/> ou dans l'une quelconque des boutiques exploitées par un des Partenaires Z. La liste de ces boutiques et leurs heures d'ouverture au public sont publiées sur <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>. Chaque boutique est équipée d'une tablette tactile au moyen de laquelle le Joueur peut accéder au site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>.

Le jeu est organisé en deux phases. Dans sa phase 1, il consiste à trouver, dans les pages dédiées au jeu, les trois pictogrammes représentant des « chauves-souris jaunes et noires » qui y sont dissimulées. La phase 2, laquelle n'est accessible qu'aux Joueurs ayant trouvé les trois pictogrammes, consiste à désigner parmi eux les gagnants, et ce, par tirage au sort.

Lors de la phase 1, le Joueur doit successivement :

- Se connecter à la plateforme du jeu sur le site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/> ;

- Cliquer sur le bouton « Je participe » lorsque la pop-in s'affiche ;
- Prendre connaissance et accepter le présent règlement ;
- Chercher les trois pictogrammes représentant des « chauves-souris jaunes et noires » dissimulés dans les pages dédiées au jeu et cliquer sur ceux qu'il trouve. Le Joueur ayant trouvé les trois pictogrammes en est informé par l'affichage d'une pop-in portant l'inscription « Félicitations » et l'invitant à s'inscrire au tirage au sort
- S'inscrire au tirage au sort en renseignant son nom, ses prénoms et son adresse électronique.

4- DESIGNATION DES GAGNANTS

La Société organisatrice procédera à un tirage au sort le 18 novembre 2019.

Ce tirage au sort a pour objet de désigner trente-huit gagnants parmi les Joueurs ayant trouvé les trois pictogrammes et s'étant inscrits au tirage au sort.

5- DOTATION DU JEU ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le jeu est doté de trente-huit lots d'une valeur globale de 4 109.78 € TTC se décomposant comme suit :

Lot n°1 : Un voyage pour quatre personnes (deux adultes et deux enfants âgés de moins de 12 ans) au parc d'attractions WARNER à Madrid, Espagne, d'une valeur commerciale totale de 3.300,00 € TTC comprenant :

- o Le vol aller/retour en avion au départ de Paris (France) pour Madrid (Espagne) ;
- o A Madrid, deux nuits dans un hôtel 3* ;
- o A Madrid, les transferts aller/retour entre l'aéroport et l'hôtel ;
- o Au parc d'attractions WARNER, les entrées pour une journée ;
- o Les assurances assistance et rapatriement.

Ne sont pas pris en charge : les repas (petit-déjeuner, déjeuner et diner), les transports sur place, les dépenses personnelles et toute autre prestation non énoncée ci-dessus.

Les réservations devront être faites sur la période du 18/11/2019 au 18/04/2020 auprès de l'agent de voyage dénommée OCV.

Lots n°2 à 16 : Quinze tirelires « Justice League », modèle « Chibi Batmobile » d'une valeur unitaire de 32,00 € TTC ;

Soit une valeur commerciale globale de 480,00 € TTC.

Lots n° 17 à 38 : Vingt-deux figurines « Funko Pop Batman » en édition spéciale « 80 Years » d'une valeur unitaire de 14,99 € TTC ;

Soit une valeur commerciale globale de 329.78 € TTC.

6- REMISE DES GAINS

Dispositions communes

Tout lot dès son attribution constitue le gain du Joueur l'ayant gagné.

Tout gain est nominatif et incessible.

Tout gain ne peut être remis qu'en nature et nul ne peut en demander la contrepartie en nombre d'unités monétaires.

Dispositions propres aux lots n°2 à 38

La Société organisatrice avisera le Joueur gagnant de son gain, au plus tard dans les dix jours de l'attribution du lot, en adressant un courriel à l'adresse électronique renseignée par celui-ci lors de son inscription.

Dans les quinze jours de l'envoi de cet avis, le Joueur gagnant devra, sous forme de réponse au courriel l'ayant avisé, transmettre à la Société organisatrice son adresse postale pour l'envoi du gain.

A défaut de réponse dans la forme et le délai précités, le Joueur gagnant sera réputé avoir renoncé purement et simplement à son gain.

En cas de réponse dans la forme et le délai précités, le gain sera adressé par la voie postale à son destinataire au plus tard dans les dix jours de la réception de la réponse.

Dispositions propres au lot n°1

La Société organisatrice avisera le Joueur gagnant de son gain, au plus tard dans les dix jours de l'attribution du lot, en adressant un courriel à l'adresse électronique renseignée par celui-ci lors de son inscription.

Dans les quinze jours de l'envoi de cet avis, le Joueur gagnant devra transmettre par courriel à l'adresse électronique de l'agent de voyage identifiée à l'article 5 les dates de réservation retenues et les pièces d'identité permettant de faire les réservations.

A défaut de réponse dans la forme et le délai précités, le Joueur gagnant sera réputé avoir renoncé purement et simplement à son gain.

En cas de réponse dans la forme et le délai précités, le gain sera remis au Joueur gagnant conformément aux conditions générales de vente de l'agent de voyage.

7- ACCEPTATION ET PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

L'inscription au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL HUISSIERS VERTS, huissiers de justice associés, en résidence à Saint-Etienne (42000) – 17A, rue de la Presse.

Le présent règlement est consultable gratuitement (hors frais de connexion facturé par les fournisseurs d'accès Internet) pendant toute la durée du jeu sur le site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>.

8- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu sans l'autorisation préalable et écrite de la Société organisatrice sont strictement interdites.

9- DONNÉES PERSONNELLES

Le Joueur est informé que le responsable du traitement est la Société organisatrice et que les données à caractère personnel par lui communiquées pour les besoins du jeu seront traitées dans le respect de la politique de confidentialité de la Société organisatrice publiée le site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>.

Le Joueur est titulaire des droits conférés par le Règlement (UE) n° 2016/679 dit « **RGPD** », à savoir :

- Droit à l'information
- Droit d'accès à ses données personnelles
- Droit de rectification de ses données personnelles
- Droit à l'effacement de ses données personnelles
- Droit à la limitation du traitement de ses données personnelles
- Droit à la portabilité de ses données personnelles
- Droit d'opposition au traitement de ses données personnelles
- Droit d'introduire une réclamation

Ces droits peuvent être exercés auprès des personnes identifiées dans la politique de confidentialité mentionnée ci-dessus.

Le cas échéant, le Joueur peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique instituée par l'article L.223-1 du Code de la consommation.

10- RESPONSABILITE

Caractéristiques et limites de l'Internet

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société organisatrice ne peut pas être tenue pour responsable de tout problème, de quelque nature que ce soit, lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et, en particulier, à la transmission des données par l'Internet.

La Société organisatrice ne peut pas être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal du Joueur et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion du Joueur au site.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne peut pas être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé au Joueur, à ses équipements informatiques, aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle ou professionnelle.

La Société organisatrice ne peut pas davantage être tenue pour responsable au cas où un Joueur ne pourraient pas parvenir à participer via le site, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électronique ;
- toute intervention malveillante ;
- la liaison téléphonique ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

Force majeure

La Société organisatrice se réserve la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler, reporter, arrêter, suspendre, écarter ou modifier le jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Remise des gains

La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration du gain par le prestataire en charge de son acheminement ou en en cas de retard dans l'acheminement de celui-ci.

S'agissant du lot n°1, la Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des contrats conclus par le Joueur gagnant avec des tiers et notamment avec l'agent de voyage, la compagnie aérienne, la chaîne hôtelière et le parc d'attraction WARNER.

11- DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement est régi par le droit français.

En cas de divergence accidentelle entre le présent règlement et les supports de communication du jeu, le présent règlement prévaudra.

La computation des délais stipulés dans le présent règlement est régie par les articles 640 et suivants du Code de procédure civile.

Toute réclamation relative au jeu doit être formulée par écrit et adressée à Z RETAIL – service jeu – 19, rue Font Rozet, B.P.88, 42402 SAINT-CHAMOND CEDEX, France. La réclamation doit

exposer vos demandes et les faits propres à justifier chacune d'elles. Elle doit également contenir la preuve des faits que vous exposez à l'appui de vos demandes.
En cas de règlement judiciaire du litige, le tribunal compétent sera désigné conformément aux règles de compétence édictées par la loi française.
